# ASSEMBLÉE NATIONALE

25 juin 2010

\_\_\_\_\_

## MODERNISATION DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE - (n° 2636)

Commission	
Gouvernement	

### **AMENDEMENT**

N° 330

présenté par M. Decool, M. Jean-Yves Cousin, M. Remiller, M. Lazaro, M. Christian Ménard, M. Siré, M. Fromion, M. Cinieri, M. Wojciechowski, M. Guilloteau, M. Lefranc, M. Christ, M. Cosyns, Mme Marland-Militello, M. Gatignol, Mme Fort et Mme Marguerite Lamour

#### ARTICLE PREMIER TER

À l'alinéa 4, substituer aux mots :

« spécifique en matière d'hygiène alimentaire adaptée »,

les mots:

« ou d'un diplôme spécifique en matière d'hygiène alimentaire adapté ».

#### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à prévoir le cas où la personne est titulaire d'un diplôme correspondant aux critères requis.